



CBD



CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/SBSTTA/7/9
20 septembre 2001

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE FOURNIR DES
AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Septième réunion

Montréal, 12-16 novembre 2001

Point 5.1 de l'ordre du jour provisoire*

DIVERSITE BIOLOGIQUE AGRICOLE

Rapport d'étape sur la mise en oeuvre du programme de travail, y compris la mise au point de l'Initiative internationale sur les polliniseurs

Note du Secrétaire exécutif

Résumé analytique

La présente note examine les progrès réalisés sur le plan de la mise en oeuvre du programme de travail et recommande des actions pour renforcer cette mise en œuvre.

Concernant les quatre points du programme, beaucoup de progrès ont été réalisés sur le plan des évaluations (élément 1) et des études de cas pour la gestion adaptative (élément 2), même si les conclusions tirées n'ont pas été complètement analysées ni mises en œuvre en faveur d'une agriculture durable. Le progrès est moindre sur le plan du renforcement des capacités (élément 3) et de l'intégration (élément 4). Une proposition de plan d'action pour l'Initiative internationale sur les polliniseurs était présentée au document UNEP/CBD/SBSTTA7/9/Add.1. En ce qui concerne les questions sectorielles, un certain progrès dans l'étude des possibles implications des technologies restreignant l'utilisation génétique (GURT) a été rapporté et des propositions pour la poursuite de ce travail ont été avancées. Il y a eu également un rapport sur les progrès dans la demande du statut d'observateur à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Une étude sur l'impact de la libéralisation du commerce est en cours de préparation. L'Engagement international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a été revu à l'effet de l'harmoniser avec la Convention sur la Diversité Biologique qui sera soumise à l'examen de la conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), en novembre 2001. Le texte de l'Engagement fait référence aux questions en suspens.

* UNEP/CBD/SBSTTA/7/1.

/...

L’élaboration poussée du programme de travail dépend largement des progrès enregistrés dans les pays, surtout en ce qui se rapporte aux éléments 3 et 4 du programme et l’activité 2.3. Le tableau 1 propose une démarche pour la pleine mise en œuvre du programme de travail par le Secrétaire exécutif et les organisations partenaires. L’élaboration des formats des troisièmes rapports nationaux sera l’occasion pour recueillir des informations pertinentes et pour affiner les cibles pour la mise en œuvre par les Parties. SBSTTA est invité à réfléchir à l’éventualité d’un rapport provisoire sur la biodiversité agricole avant la septième réunion de la Conférence des Parties.

Recommandations proposées

Le SBSTTA pourrait recommander à la Conférence des Parties, à sa sixième réunion de:

- (a) Prendre note du progrès réalisé dans la mise en œuvre du programme de travail et du besoin de plus d’action et davantage de focalisation sur:
 - (i) La promotion des méthodes d’une agriculture durable usant des pratiques de gestion, des technologies et des politiques qui favorisent les impacts positifs et atténuent les effets négatifs de l’agriculture sur la diversité biologique, en prenant particulièrement compte des besoins des agriculteurs et des communautés autochtones et locales;
 - (ii) La création de capacités; et
 - (iii) L’intégration;
- (b) Adopter de nouvelles recommandations pour mettre en œuvre le programme de travail ainsi que des éléments sur la diversité biologique agricole pour les incorporer dans le format en vue de la troisième série de rapports nationaux. La Conférence pourra également envisager la rédaction d’un rapport thématique en prévision de la septième réunion de la Conférence des Parties;
- (c) Adopter un plan d’action relatif à l’Initiative internationale sur les pollinisateurs (voir UNEP/CBD/SBSTTA/7/9/Add.1) et recommander aux Parties et autres Gouvernements ainsi qu’aux organisations pertinentes de contribuer à sa mise en œuvre.

TABLE DES MATIERES

Résumé analytique	1
Recommandations proposées.....	2
I. INTRODUCTION	4
II. MISE EN OEUVRE DES ELEMENTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL	6
A. Généralités	6
B. Evaluations	6
C. Gestion adaptative	7
D. Création des capacités.....	10
E. Integration	9
III. MISE EN OEUVRE DES ACTIONS INTERSECTORIELLES DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET AUTRES QUESTIONS RELEVANT DES DECISIONS III/11, IV/16 ET V/5	12
A. Initiative internationale sur les polliniseurs	11
B. Travail additionnel sur les technologies restreignant l'utilisation génétique	13
C. Commerce et diversité biologique agricole	14
D. l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques	15
IV. PROPOSITIONS ET ORIENTATIONS POUR LA PROCHAINE ETAPE DE MISE EN OEUVRE ET ETABLISSEMENT DE RAPPORTS	16

I. INTRODUCTION

1. La Conférence des Parties a examiné en profondeur le thème de la diversité biologique agricole à sa troisième réunion tenue à Buenos Aires en 1996 et adopté la décision III/11 établissant un programme de travail sur la biodiversité agricole. Elle a encouragé les Parties à développer des stratégies nationales, des programmes et des plans en faveur de la diversité biologique agricole et a fourni des orientations quant à leurs objectifs. A sa quatrième réunion, la Conférence des Parties a affiné davantage ces orientations par sa décision IV/6. A sa cinquième réunion tenue à Nairobi en 2000, la Conférence des Parties a adopté la décision V/5, fait le point sur la mise en œuvre des décisions III/11 et IV/6 et élaboré davantage le programme de travail tout en prenant compte des évaluations des activités en cours et des instruments pertinents (UNEP/CBD/SBSTTA/5/INF/10).

2. Le programme de travail, tel qu'approposé par la Conférence des Parties, contient quatre éléments: (i) évaluations, (ii) gestion adaptative, (iii) création de capacités et (iv) intégration. La Conférence des Parties a également adopté l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des Pollinisateurs et décidé de continuer à travailler sur les technologies visant à restreindre l'utilisation génétique dans le cadre du programme de travail.

3. Dans la décision V/5, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre et l'exécution totale du programme de travail. De même, il lui a été demandé de préparer un rapport d'activités et des propositions pour la prochaine étape de mise en œuvre de ce programme de travail aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques avant la tenue de la sixième réunion de la Conférence des Parties et à la lumière desquels la Conférence des Parties pourrait fournir une meilleure orientation, entre autres, sous forme de:

- (a) Un échéancier pour la mise en œuvre des activités, notamment des dates repères;
- (b) Un calendrier de soumission de rapports sur les progrès à accomplir;
- (c) Une estimation des besoins en ressources; et
- (d) Une liste des responsabilités des partenaires et des collaborateurs.

4. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres organisations pertinentes ont été invitées à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du programme de travail. La FAO a été notamment invitée à faciliter et à coordonner l'Initiative internationale sur les pollinisateurs et à faire rapport sur les activités relatives aux technologies de restriction de l'utilisation génétique.

5. La présente note a été préparée par le Secrétaire exécutif en réponse à la demande mentionnée ci-dessus.

6. Ce rapport d'étape est basé sur:

(a) Les informations contenues dans la seconde série de rapports nationaux. Lors de la rédaction de cette note (22 juillet) nous avons reçu les rapports de 46 pays. 1/ Ceux-ci sont disponibles sur ce site: <http://www.biodiv.org/world/reports.asp?lg=0>. Les conclusions formulées à partir de ce petit échantillon de pays doivent, de ce fait, être considérées comme provisoires. Il est prévu que plusieurs autres rapports seront soumis avant la septième réunion du SBSTTA; par conséquent, une synthèse complète et plus détaillée des rapports nationaux sera fournie sous forme de note d'information comprenant également des informations tirées des stratégies et plans d'action nationaux;

(b) Les informations des études de cas. Plusieurs études de cas ont été réalisées dont peu rendues disponibles directement par les Parties. La majorité de ces études ont été rendues disponibles par l'entremise d'organisations et de programmes internationaux et sous forme de soumissions à un Symposium sur "la gestion des écosystèmes agricoles" co-sponsorisé par l'Université des Nations Unies, l'Institut international sur les ressources phytogénétiques (IPGRI) et le Secrétariat, et qui se tiendra à Montréal juste avant la sixième réunion du SBSTTA. Pour plus de détails voir le site <http://www.unu.edu/env/plec/cbd/bio-mtg.html>;

(c) Des informations recueillies auprès des organisations internationales et autres organisations pertinentes, plus particulièrement celles qui ont participé à une réunion d'un groupe de liaison organisée en collaboration avec la FAO et tenue à Rome du 24 au 26 janvier 2001. 2/

7. La section II de cette note examine les progrès réalisés dans les quatre éléments du programme de travail. La Section III examine le progrès sur le plan des questions intersectorielles du programme de travail et sur les autres points ressortant des décisions III/11, IV/6 et V/5 ; et la section IV propose quelques conclusions. Des recommandations préliminaires sur les prochaines étapes de mise en oeuvre du programme de travail, en réponse à la demande de la Conférence des Parties, sont incluses à la Partie IV. Un addendum à la présente note (UNEP/CBD/SBSTTA/7/9/Add.1) propose un plan d'action préliminaire pour l'Initiative internationale sur les pollinisateurs, préparé par la FAO. Des documents d'appui, y compris des informations supplémentaires d'études de cas et d'initiatives similaires, sont fournis sous forme de notes d'information et sur le site web de la Convention (<http://www.biodiv.org/themes/agro>).

1/ Ces pays sont: l'Argentine, l'Arménie, le Botswana, la Bulgarie, le Burkina Faso, le Burundi, la République Centrafricaine, le Congo, la Rép. Démocratique du Congo, le Danemark, Fiji, la Finlande, la France, la Guinée-Bissau, l'Iran, le Madagascar, le Malawi, le Mali, les Iles Marshall, le Mexique, Monaco, la Nouvelle-Zélande, le Niger, la Norvège, le Pérou, la Pologne, la Rép. De Corée, la Roumanie, Sainte Lucie, Samoa, la Slovaquie, la Slovénie, le Sénégal, les Iles Salomon, le Sri Lanka, la Suède, la Thaïlande, l'Ouganda, le Royaume Uni et l'Uruguay.

2/ Les Représentants des organisations suivantes ont été présents: CABI; Secrétariat du FEM, Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique, Institut International sur les Ressources Phytogénétiques (IPGRI) (représentant aussi le Groupe Consultatif sur la Recherche Agricole Internationale (GCRAI), Institut International de Recherche sur les Animaux d'élevage (ILRI), UICN, Programme sur la biologie et la fertilité des sols tropicaux (TSBF); Programme des Nations Unies pour le Développement/ Fond pour l'Environnement Mondial (PNUD/FEM), Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), *People, Land Management and Environmental Change programme* de l'Université des Nations Unies (UNU/PLEC); Banque Mondiale. En outre des personnes ressources étaient déléguées par le Centre pour l'Application de la Biologie Moléculaire à l'Agriculture Internationale (CAMBIA), l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques (OCDE), et par des organisations en rapport avec les agriculteurs et les communautés autochtones et indigènes.

II. MISE EN OEUVRE DES ELEMENTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL

A. Généralités

8. Le but général du programme de travail est de promouvoir les objectifs de la Convention au niveau de la diversité biologique agricole, conformément aux décisions pertinentes de la Conférence des Parties, notamment les décisions II/15, III/11 et IV/6. Ces objectifs sont particulièrement:

- (a) Favoriser les effets positifs et réduire les impacts négatifs des systèmes et pratiques agricoles sur la diversité biologique des écosystèmes agricoles et leur interface avec d'autres écosystèmes;
- (b) Promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques présentant ou pouvant présenter un intérêt pour l'alimentation et l'agriculture;
- (c) Promouvoir le partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques.

9. Selon la deuxième série de rapports nationaux reçus à ce jour, environ 60 pour cent des pays ont examiné le programme de travail et identifié les modalités de participer à sa mise en œuvre; la plupart préconisent une coopération thématique et régionale dans le cadre du programme. La moitié d'entre eux environ prévoient de fournir un appui financier, quoique très peu prévoient de fournir des fonds additionnels importants. Environ deux-tiers des Etats-Parties développés fournissent une aide financière à des pays en développement ou à économies en transition; cependant, ceci est fait dans le cadre des programmes de coopération existants et avec des fonds additionnels assez limités.

10. Le FEM a approuvé un nouveau programme opérationnel pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique particulièrement importante pour l'agriculture (programme opérationnel 13: http://www.gefweb.org/Operational_Policies/Operational_Programs/OP_13_English.pdf). Certains nouveaux projets sont actuellement en cours ou en voie de concrétisation dans le cadre de ce programme opérationnel sur la diversité biologique ou d'autres déjà existants.

B. Evaluations

11. L'objectif opérationnel de l'élément 1 du programme est de fournir une analyse complète de l'état et de l'évolution de la diversité biologique agricole mondiale et de leurs causes profondes (en accordant une importance notamment aux biens et services que procure la diversité biologique agricole), ainsi que du savoir local appliqué à sa gestion. Les activités comprennent:

- (a) Des évaluations programmées telles que les rapports de la FAO sur l'état des ressources génétiques végétales et animales mondiales pour l'alimentation et l'agriculture;
- (b) Des évaluations spécifiques d'autres éléments de la diversité biologique agricole fournissant des services écologiques (tels que les polliniseurs, le contrôle des parasites et le recyclage des éléments nutritifs);
- (c) Une évaluation des connaissances, innovations et pratiques pertinentes des agriculteurs et des communautés locales et autochtones;
- (d) Des évaluations des interactions entre les pratiques agricoles et la diversité biologique, et

(e) Les méthodes et techniques pour réaliser les éléments qui précèdent y compris les indicateurs.

12. La Commission chargée des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, de la FAO, a décidé que le premier rapport sur l'état des ressources génétiques mondiales des animaux de ferme doit être préparé aux alentours de 2005. Le second rapport sur l'état des ressources phytogénétiques mondiales est prévu pour 2007.

13. Une évaluation de l'état et de l'évolution à l'échelle mondiale des pollinisateurs est prévue; elle fait partie de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs (voir section III A ci-dessous et UNEP/CBD/SBSTTA/7/9/Add.1). Il est attendu que les évaluations des éléments de la diversité biologique agricole fournissant des services écologiques ainsi que des interactions entre les pratiques agricoles et la diversité biologique seront entreprises dans le cadre de l'Evaluation des écosystèmes du millénaire. Ceci pourrait comprendre des études d'impact de l'agriculture sur la diversité biologique dans divers scénarios de production agricole et des diverses utilisations des ressources. Une évaluation préliminaire des écosystèmes mondiaux des écosystèmes agricoles vient d'être achevée (http://www.wri.org/wr2000/agroecosystems_page.html).

14. Une évaluation des connaissances, innovations et des pratiques pertinentes des agriculteurs et des communautés autochtones et locales est proposée pour incorporation dans le rapport sur l'état et l'évolution des connaissances techniques et autochtones faisant partie du programme de travail sur l'Article 8(j) et les dispositions pertinentes. Ce rapport sera examiné par le groupe de travail spécial à composition non limitée illimitée sur l'Article 8(j) et les dispositions y relatives, à sa deuxième réunion prévue pour février 2002.

15. L'OCDE a élaboré un travail sur les indicateurs agro-environnementaux y compris les indicateurs de la diversité génétique des cultures et des animaux d'élevage, de l'utilisation des pesticides et des nutriments, des changements dans le système paysager agricole et de l'impact de l'agriculture sur la faune et la flore sauvages et leurs habitats (www.oecd.org/agr/env/indicators.htm). Un atelier sur l'établissement d'indicateurs en matière de diversité biologique agricole, y compris des indicateurs de la diversité biologique à l'intérieur des champs agricoles, est prévu pour novembre 2001 et ses conclusions seront soumises à l'Organe subsidiaire (SBSTTA) à sa septième réunion.

16. Davantage d'efforts pour dégager des indicateurs de la diversité/érosion génétique et de la vulnérabilité génétique des cultures sont prévus par la FAO en collaboration avec l'IPGRI dans le cadre de la préparation du deuxième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques mondiales. Par ailleurs, sur la base de ces travaux, et celui de l'OCDE, la FAO a l'intention d'organiser un atelier technique en 2002 pour développer davantage des indicateurs relatifs à l'activité 1.5 du programme de travail. Ceci sera coordonné avec le programme de travail sur les indicateurs conformément à la décision V/7.

17. La FAO a récemment achevé une étude des Systèmes Mondiaux d'exploitation agricole (<http://www.fao.org/ag/magazine/0106sp.htm>), en plus elle est actuellement en train de collationner les approches existantes relatives à la classification des milieux productifs et des systèmes d'exploitation. Un travail de caractérisation des écosystèmes agricoles est également envisagé dans le cadre de l'Evaluation des écosystèmes du millénaire.

C. Gestion adaptative

18. L'objectif opérationnel de l'élément 2 du programme est de recenser des pratiques, des technologies et des politiques de gestion favorisant les impacts positifs et réduisant les effets néfastes de

/...

l'agriculture sur la diversité biologique tout en accroissant la productivité et la capacité de satisfaire les besoins en élargissant la connaissance, la compréhension et la prise de conscience des multiples biens et services procurés par les différents niveaux de la diversité biologique agricole et ses fonctions variés. Les activités comportent:

- (a) Des études de cas;
- (b) Recensement des meilleures pratiques, technologies, et politiques et mesures d'encouragement qui s'y apparentent, à travers, entre autres, des analyses d'études de cas;
- (c) Promotion des méthodes viables d'exploitation agricole qui utilisent des pratiques de gestion, des technologies et des politiques propres à promouvoir les incidences positives et à atténuer les impacts négatifs de l'agriculture sur la diversité biologique, en accordant une attention particulière aux besoins des agriculteurs et des communautés autochtones et locales.

19. Selon la deuxième série de rapports nationaux qui nous est parvenue, presque les deux tiers des pays ont mené des études de cas (sur les pollinisateurs, les biotes du sol, et/ou gestion intégrée des paysages/systèmes d'exploitation), même si peu de ces rapports sont mis à la disposition du Secrétariat. Toutefois, un bon nombre d'études de cas sont parvenus au Secrétariat provenant d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales ou comme soumissions au symposium sur la gestion de la diversité des écosystèmes agricoles. Il a été fait grand usage du plan des études de cas contenu dans les résumés des études de cas consacrées aux divers aspects de la diversité biologique agricole préparées pour la cinquième réunion de la Conférence des Parties (UNEP/CBD/COP/5/INF/10).

20. Lors de sa réunion de janvier 2001, le groupe de liaison a examiné l'état d'avancement des études de cas telles que décrites à l'activité 2.1. Il a recommandé qu'en cas de demande de nouvelles études de cas, la priorité doit être accordée à celles qui traitent de questions telles que:

- (a) Les aspects variés des paysages;
- (b) La participation du secteur privé;
- (c) L'utilité de la diversité biologique des écosystèmes agricoles et l'intégration entre les diverses dimensions de la diversité biologique agricole (la diversité des cultures);
- (d) Les écosystèmes en changement (dus à la culture intensive); et
- (e) Le rétablissement des écosystèmes dégradés.

21. Une synthèse des études de cas et une analyse des enseignements qui en sont tirés et qui pourraient mener à la formulation de recommandations sur la création de capacités et les politiques, conformément à l'activité 2.2, sont en cours de préparation pour les différentes dimensions de la diversité biologique agricole comme suit:

- (a) Pollinisateurs (coordonnés à travers l'Initiative internationale sur les pollinisateurs);
- (b) Diversité biologique des sous-sols (coordonnée par le Programme sur la biologie et la fertilité des sols tropicaux et la FAO);

- (c) La diversité biologique associée aux récoltes, y compris les parasites agricoles et leurs ennemis naturels (coordonnée par l'ICIPE);
- (d) Gestion dans les fermes de la diversité génétique des cultures (coordonnée par IPGRI);
- (e) Les ressources génétiques animales (coordonnée par le Programme de la FAO sur les animales);
- (f) Diversité des paysages agricoles (coordonnée par l'UNU/PLEC);
- (g) Relation entre agriculture et diversité biologique des espèces sauvages (coordonnée par l'IUCN);
- (h) Gestion de la diversité biologique agricole en matière de réserves de la biosphère (coordonnée par le Programme sur l'homme et la biosphère de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO)).

22. Par ailleurs, la FAO, en collaboration avec d'autres membres du groupe de liaison, est en train d'élaborer un cadre théorique sur la gestion de l'écosystème agricole. Le document s'intéressera, entre autres, à la complexité des écosystèmes agricoles et l'interdépendance des différentes dimensions de la diversité biologique agricole à des échelles spatiales et temporelles multiples, en accordant un intérêt particulier aux utilisations humaines et les défis de la gestion adaptative.

23. La prochaine étape permettra de mettre à profit les enseignements tirés en vue de promouvoir une agriculture durable au titre de l'activité 2.3. Le SBSTTA pourrait étudier cette question plus en profondeur à une date ultérieure.

24. D'autres questions sont recensées par le groupe de liaison comme nécessitant une attention particulière et croissante à l'avenir et comprennent:

- (a) Le développement d'une meilleure compréhension de la fonctionnalité de la diversité biologique dans les écosystèmes agricoles;
- (b) L'identification de questions relatives à la diversité biologique agricole susceptibles de se poser dans des scénarios à venir tels que dans des conditions d'intensification, de système de labourage minimum ou de cultures à base d'OMV;
- (c) Le rôle des régimes de certification (pour l'agriculture biologique, l'agriculture de conservation, etc.) dans la promotion de la viabilité de la diversité biologique agricole: opportunités, limites et défis;
- (d) Le besoin d'éclaircir la terminologie utilisée eu égard, à la fois aux besoins variés des différentes parties concernés et aux des conditions nécessaires de rigueur ; et
- (e) Les approches éducatives et de marketing de soutien à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique agricole.

25. En même temps, on constate de la deuxième série de rapports nationaux que presque tous les pays prétendent qu'ils recourent actuellement à des pratiques d'exploitation agricole qui, non seulement accroissent la productivité, mais aussi mettent un frein à la dégradation et permettent de récupérer, de

/...

réhabiliter, de rétablir et d'augmenter la diversité biologique, et qu'ils sont en train de transformer les pratiques agricoles non viables en des pratiques viables, dans une certaine mesure.

D. Crédit de capacités

26. L'objectif opérationnel de l'élément 3 du programme est de renforcer les capacités des agriculteurs, des communautés autochtones et locales, de leurs organismes représentatifs et d'autres parties intéressées, à gérer la diversité biologique agricole de façon viable afin d'accroître leurs bénéfices, et de favoriser une prise de conscience et une action plus responsable. Les activités comprennent:

- (a) Favoriser les partenariats et les forums de proximité;
- (b) Renforcer les capacités des communautés autochtones et locales;
- (c) Créer les opportunités permettant la participation des agriculteurs et des communautés autochtones et locales à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies, des plans et des programmes nationaux pour la diversité biologique agricole;
- (d) Promouvoir des améliorations au niveau des politiques et de leur cadre;
- (e) Sensibiliser les organisations des producteurs et des consommateurs pour promouvoir des pratiques responsables; et
- (f) Favoriser la constitution de réseaux et d'organisations d'agriculteurs.

27. Dans la deuxième série de rapports nationaux, presque tous les pays qui ont fait des soumissions rapportent qu'ils sont en train de promouvoir la mobilisation des communautés agricoles pour développer, maintenir et mettre leur savoir et pratiques traditionnelles au service de la conservation de la diversité biologique dans une certaine mesure.

28. Des progrès importants ont été réalisés dans la promotion de la gestion intégrée des espèces nuisibles (IPM) grâce aux fermes-écoles et au *Global IPM Facility* (sponsorisée par la FAO, le Programme des Nations Unies pour le Développement, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et la Banque Mondiale) et au Programme Inter-Pays des LIP des Communautés de la FAO. A ce jour, plus d'un million de cultivateurs de riz indonésiens ont obtenu leurs diplômes des fermes-écoles, plus de 400 000 au Vietnam et plus de 170 000 aux Philippines. Le programme a été étendu à plusieurs autres pays asiatiques et, grâce au *Global IPM Facility*, d'autres pays d'Afrique et d'ailleurs en bénéficient actuellement. Le programme couvre de plus en plus de cultures dont les légumes, le maïs et le coton.

29. L'approche de la ferme-école est également utilisée pour promouvoir des systèmes intégrés de nutriments végétaux et d'autres aspects de la gestion des cultures permettant une intensification viable basée sur la conservation et la bonne gestion de la diversité biologique agricole. Quelques organisations non gouvernementales ont utilisé cette approche pour inciter à la culture mixte riz-poissons et à planter, en concomitance, des légumes sur les digues. D'autres ont utilisé les fermes-écoles pour améliorer la gestion et l'exploitation des ressources génétiques des cultures, par la sélection des écarts, la sélection participative des variétés introduites et la sélection participative des plantes sur les populations en ségrégation. La Gestion intégrée des parasites peut donc être considérée comme le point de départ d'une approche plus large de gestion intégrée des cultures fondée sur des principes écologiques.

30. D'autres approches à la mobilisation des agriculteurs relatives à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole comportent divers exercices de sélection participative des plantes. Toutefois, en général, ces efforts ne sont pas directement rattachés à la Convention ou à son programme de travail sur la diversité biologique agricole. Tandis que l'objectif, du programme de travail, de couvrir 1000 communautés et leur offrir des forums et réseaux de proximité est déjà dépassé, il y a des possibilités pour beaucoup plus de travail à accomplir dans ce sens pour impliquer, comme l'indique le programme de travail, "la plus large tranche possible des organisations de la société civile y compris celles sans lien direct avec les initiatives relatives à la diversité biologique". Etant donné l'intérêt particulier accordé par la décision V/5 au soutien à la création des capacités et aux échanges d'informations au profit des agriculteurs et des communautés autochtones et locales, il est nécessaire d'accorder plus d'importance à cet élément du programme.

E. Intégration

31. L'objectif opérationnel de l'élément 3 du programme est d'aider à l'élaboration de stratégies ou plans nationaux pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole et favoriser leur intégration et incorporation dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels. Les activités comprennent:

- (a) Le cadre institutionnel, les politiques et mécanismes de planification ainsi que les processus intergouvernementaux;
- (b) Les systèmes d'information, de surveillance avancée et de communication;
- (c) La sensibilisation du public;
- (d) La conservation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

32. Dans la deuxième série de rapports nationaux, la plupart des pays indiquent qu'ils ont élaboré des stratégies, des programmes et des plans pour l'utilisation durable de la diversité biologique agricole ou que ceux-ci sont en cours de préparation, bien que seul un quart de ces pays dispose de mécanismes en place et fonctionnels. 70 pays environ ont finalisé leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. La majorité des pays indiquent qu'ils sont en voie d'identifier les questions et priorités relatives à la diversité biologique agricole qui nécessitent d'être traitées au niveau national.

33. Les lignes directrices sur les meilleures pratiques en matière de gestion de la diversité biologique agricole sont en cours de préparation à travers le Programme d'aide à la planification de la diversité biologique (BSBP) et seront mises à la disposition des participants à la septième réunion du SBSTTA par le biais du mécanisme du centre d'échange (www.biodiv.org/themes/agro).

34. La plupart des pays signalent qu'ils sont en train de prendre des mesures pour sensibiliser davantage le public à l'importance de l'utilisation durable de la diversité biologique agricole et/ou en soutien aux systèmes d'exploitation agricole durables. Environ 10 pour cent des pays uniquement ont des mécanismes en place pour contrôler les incidences des projets de développement agricole sur la diversité biologique, quoiqu'un bon nombre d'entre eux soient en train de développer des méthodes et indicateurs à cet effet.

35. La majorité des pays (environ 85 pour cent) indiquent qu'ils sont en train de contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture; les rapports adressés à la FAO indiquent que ceci est

fait principalement à travers l'utilisation des ressources nationales propres. D'autres informations sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial peuvent être obtenues sur le site <http://www.fao.org/ag/cgrfa/PGR.htm>.

III. MISE EN OEUVRE DES QUESTIONS INTERSECTORIELLES DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET AUTRES QUESTIONS RELEVANT DES DECISIONS III/11, IV/16 ET V/5

A. *Initiative internationale sur les polliniseurs*

36. A la section II de la décision V/5, la Conférence des Parties a lancé une Initiative internationale sur la conservation et l'utilisation durable des polliniseurs en tant qu'initiative intersectorielle dans le cadre du programme de travail sur la diversité biologique agricole. Le but de cette initiative, ci-après « Initiative Internationale sur les Polliniseurs (IPI) » est de promouvoir une action coordonnée à l'échelle mondiale pour:

- (a) Surveiller le déclin des polliniseurs, ses causes et ses répercussions sur les services de pollinisation;
- (b) Traiter l'absence d'informations taxonomiques sur les polliniseurs;
- (c) Estimer la valeur économique de la pollinisation ainsi que les répercussions économiques du déclin des services de pollinisation; et
- (d) Promouvoir la conservation, le rétablissement et l'utilisation durable de la diversité des polliniseurs dans l'agriculture et les écosystèmes connexes.

37. La Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif d'inviter l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) à faciliter et à coordonner l'Initiative – en collaboration étroite avec d'autres organisations pertinentes – et envisager la création d'un mécanisme de coordination, respectant l'équilibre géographique et avec les principales organisations pertinentes 3/; à élaborer une proposition de plan d'action tenant compte des recommandations formulées dans la Déclaration de São Paulo sur les polliniseurs, ainsi que des contributions présentées par les pays et les organisations pertinentes, qui serait présentée aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) ainsi que par la Conférence des Parties à sa sixième réunion.

38. A ce titre, la FAO a élaboré un projet de plan d'action (UNEP/CBD/SBSTTA/7/9/Add.1), en tant qu'initiative intersectorielle du programme de travail sur la diversité biologique agricole, suivant le même format que celui du programme de travail. Les activités proposées dans ce projet sont groupées suivant les quatre éléments du programme de travail: évaluation, gestion adaptative, création des capacités et intégration. Les activités proposées sont tirées des propositions formulées dans les recommandations de la Déclaration de São Paulo sur les polliniseurs (http://www.fao.org/diversité_biologique/docs/pdf/Pollinators.PDF), ainsi que des avis techniques des experts des différentes régions

3/ La décision V/5 a nommé les cinq principales organisations pertinentes suivantes: l'UICN, l'Association internationale de recherches sur les abeilles (IBRA), la Commission internationale pour les rapports entre plantes et abeilles, le Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes (CIPEI) et les centres internationaux de la recherche agricole du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale.

géographiques que la FAO a recueilli lors d'une réunion d'experts tenue à Rome du 14 au 16 novembre 2000.

39. Dans la seconde série de rapports nationaux, les pays font part de peu de progrès sur ce sujet. Relativement peu de pays sont en train de coopérer avec d'autres parties sur le plan de la conservation et de l'utilisation durable des pollinisateurs et moins de 20% ont mené des études de cas ou des projets pilotes sur les pollinisateurs.

B. Travail additionnel sur les technologies restreignant l'utilisation génétique

40. Une étude sur les technologies de restriction de l'utilisation génétique (GURT) a été examinée par le SBSTTA en 1999.^{4/} En 2000, dans la section III de la décision V/5, la Conférence des Parties a recommandé qu'en l'absence actuelle de données fiables sur les GURT, sans lesquelles il n'existe pas de base adéquate pour l'évaluation des risques potentiels, "les produits comportant de telles technologies ne doivent pas être approuvés par les Parties pour essai sur le terrain jusqu'à ce que des données scientifiques adéquates puissent justifier de tels essais, ni pour usage commercial jusqu'à ce que des évaluations scientifiques adéquates, autorisées et strictement contrôlées portant notamment sur leurs impacts écologiques et socio-économiques et tous leurs effets nocifs pour la diversité biologique, la sécurité alimentaire et la santé humaine aient été effectuées de manière transparente et que les conditions permettant leur utilisation bénéfique et sans danger aient été validées".

41. La Conférence des Parties a invité la FAO, en collaboration étroite avec les organisations membres du Groupe de la conservation des écosystèmes et d'autres organisations et organismes de recherche compétents, à poursuivre l'étude des répercussions éventuelles des GURT sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole et pour le large éventail de systèmes de production agricole dans les différents pays, ainsi qu'à identifier les questions de politique générale et les problèmes socio-économiques pertinents qui devraient être abordés. La Conférence a invité la FAO et sa Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres organisations pertinentes à informer la Conférence des Parties, à sa sixième réunion, de leurs initiatives dans ce domaine.

42. Un document a été préparé par la FAO et soumis au Groupe de Travail Technique de la Commission Intergouvernementale sur les Ressources Phylogénétiques lors de sa première session en juillet 2001 (CGRFA/WG-PGR-1/01/7 sur <http://www.fao.org/ag/cgrfa/PGR.htm>). Ce document aborde divers aspects des GURT, les effets éventuels de ces technologies sur la diversité biologique agricole, les impacts sur la sécurité biologique, les incidences sur les systèmes agricoles (notamment les systèmes de semences) ainsi que les impacts économiques, et distingue des éléments de politique générale que les gouvernements pourraient étudier.

43. Dans l'examen du rapport, les membres du Groupe de Travail Technique Intergouvernemental sur les Ressources Phylogénétiques ont formulé des remarques détaillées sur les avantages et inconvénients des GURT. Des discussions ont également eu lieu sur le flux de matières dans la sélection et les pratiques d'économie des semences des agriculteurs dans les systèmes traditionnels de substitution de faible semence et leurs conséquences sur la dissémination des variétés améliorées par les agriculteurs. Quelques membres ont souligné l'importance d'impliquer davantage le secteur privé dans l'innovation et

^{4/} Jefferson, R.A., Byth, D., Correa, C., Otero, G., & Qualset, C. *Genetic Use Restriction Technologies, Technical Assessment of the Set of New Technologies which Sterilize or Reduce the Agronomic Value of Second Generation Seed, as Exemplified by US Patent No 5,723,765* in UNEP/CBD/SBSTTA/4/9/Rev.1.

l'investissement. D'autres ont soutenu l'approche graduelle et au cas par cas qui correspond à la législation en vigueur dans plusieurs Etats membres. Il a été relevé que la création des capacités dans le domaine de la biosécurité au niveau national est indispensable à cette approche. Il a été suggéré également que cette approche soit complétée par une évaluation plus stratégique qui prenne en considération l'approche de précaution dans la perspective d'éventuels effets cumulatifs. Certains membres estimaient que l'utilisation des GURT n'était pas justifiée tandis que d'autres ont évoqué des scénarios où celle-ci pourrait avoir des effets avantageux.

44. Le document sera révisé par la FAO à la lumière des commentaires du Groupe de travail et soumis à la Commission Intergouvernementale sur les Ressources Phytogénétiques lors de sa neuvième session ordinaire. Il sera soumis plus tard à la Conférence des Parties comme il a été demandé.

45. Plusieurs questions relatives aux GURT ont été formulées selon le format de présentation de la deuxième série de rapports nationaux. Il en ressort que très peu de pays ont entrepris des programmes importants d'évaluation scientifique sur les effets écologiques, sociaux et économiques des GURT; entre un quart et un tiers des pays ont effectué quelques évaluations dont peu en ont diffusé les résultats. Ceci étant, un plus grand nombre de pays ont examiné les moyens d'aborder les préoccupations d'ordre général relatives aux GURT ou aux organismes génétiquement modifiés du point de vue des régimes internationaux et nationaux et suivant les approches appropriées à l'utilisation durable et sans risques du matériel génétique. Environ la moitié des pays qui ont soumis des rapports ont identifié ou sont en train d'examiner les moyens et les modalités de traiter les effets potentiels des technologies restreignant l'utilisation des gènes sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole. Vingt de ces trente-cinq pays ont examiné les besoins en matière de réglementations des GURT au niveau national, dont la plupart ont conclu qu'ils étaient nécessaires. Douze pays ont élaboré des réglementations et quatre les ont appliquées. Ceux qui ont élaboré des réglementations ont pour la plupart transmis des informations aux autres Parties.

46. Des consultations avec des représentants d'agriculteurs et de communautés autochtones et locales sur les questions relatives aux GURT devront avoir lieu en marge de la deuxième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'Article 8(j) et les questions connexes, en février 2002.

C. Commerce et diversité biologique agricole

47. Dans sa décision IV/6, la Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif de postuler pour un statut d'observateur auprès du Comité de l'Organisation Mondiale du Commerce sur l'Agriculture en vue de représenter la Convention aux réunions dont l'ordre du jour peut avoir des implications sur la mise en œuvre de la décision III/11 et des décisions connexes de la Conférence des Parties. La demande a déjà été faite mais jusqu'à présent elle n'a pas été recevable. Il est indiqué dans les rapports nationaux que les trois quarts des pays qui ont soumis un rapport appuient la demande du Secrétaire exécutif du statut d'observateur auprès du Comité de l'OMC sur l'Agriculture.

48. La Conférence des Parties a demandé en outre au Secrétaire exécutif de lui faire rapport sur les impacts de la libéralisation du commerce sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole en consultation avec les organismes pertinents tels que l'Organisation Mondiale du Commerce. Une étude à cet effet est en cours et sera soumise à la Conférence des Parties lors de sa sixième réunion.

D. L'Engagement International sur les Ressources Phytogénétiques

49. Lors de sa sixième session extraordinaire tenue à Rome du 25 au 30 juin 2001, la Commission sur les Ressources Génétiques pour L'Alimentation et l'Agriculture a mis la dernière main au travail de révision de l'Engagement International en accord avec la Convention sur la Diversité Biologique. Le texte intégral de l'Engagement tel que finalisé par la Commission, sera transmis par le Directeur Général à la Conférence de la FAO de novembre 2001 pour finalisation et adoption.

50. Il ressort du texte préparé par la Commission que l'objectif de l'Engagement est de réussir la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et garantir le partage juste et équitable des bénéfices découlant de leur exploitation, conformément à l'esprit de la Convention sur la Diversité Biologique, aux fins d'une agriculture durable et de la sécurité alimentaire. Les objectifs devront être réalisés en liant étroitement l'Engagement International aussi bien à la FAO qu'à la Convention sur la Diversité Biologique (Article 1). D'autres liens à la Convention stipulent qu'il doit y avoir une coopération étroite entre le Système Mondial d'Information et le Centre d'échange sous l'égide de la Convention, et que l'organe directeur coopère avec la Conférence des Parties et tienne compte de ses décisions en la matière.

51. L'Engagement comprend des dispositions sur la conservation (Article 5) et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Article 6), sur les Droits des agriculteurs (Article 10), et l'accès et le partage des bénéfices (Articles 11-14). Les éléments de soutien comprennent le Plan d'action mondial (Article 15), la collecte et la conservation *ex situ* organisés par les centres internationaux (Article 16), les Réseaux (Article 17) et le Système Mondial d'Information (Article 18). Il y a également des dispositions relatives aux ressources financières (Article 19) et aux questions institutionnelles (Articles 20-36).

52. Le pivot de l'Engagement est "le Système Multilatéral pour l'Accès et le Partage des Bénéfices" (SML) institué par les Parties contractantes "dans l'exercice de leurs droits souverains" "aussi bien pour faciliter l'accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture que pour partager de manière juste et équitable les bénéfices découlant de l'exploitation de ces ressources, sur la base de complémentarité et de renforcement mutuel" (Article 11, paragraphe 2). Pendant que les dispositions générales de l'Engagement couvrent toutes les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, le Système Multilatéral ne concerne qu'une liste bien déterminée de cultures et plus particulièrement des éléments appartenant au domaine public (Article 12). La liste comprend la plupart des cultures vivrières majeures (quelques 35 genres de cultures), plus une liste de fourrages (32 genres, comprenant quelques 70 espèces). Sous le régime du SML, l'accès doit être facilité seulement dans le but de l'exploitation et de la conservation à des fins de recherche scientifique, d'élevage et de formation pour l'alimentation et l'agriculture, et il fait l'objet de droits de propriété variés et d'autres conditions (Article 13, paragraphe 3). Les conditions relatives à l'accès et au partage des bénéfices devront être fixées dans un accord standard sur le transfert de matériaux génétiques (Article 13, paragraphe 4).

53. Les bénéfices découlant de l'exploitation, y compris commerciale, des ressources génétiques des plantes pour l'alimentation et l'agriculture sous le Système multilatéral doivent être partagés de manière juste et équitable à travers les mécanismes suivants: l'échange d'information, l'accès au et le transfert de technologie, la création de capacités et le partage des bénéfices découlant de la commercialisation des ressources génétiques (Article 14, paragraphe 2). En cas de commercialisation d'un produit entrant dans la classe des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et que ce produit contienne un élément génétique acquis en vertu du Système multilatéral, les bénéficiaires doivent verser, à un mécanisme désigné, une part équitable des bénéfices réalisés à partir de la commercialisation dudit produit,

/...

sauf quand un tel produit est disponible librement et sans restriction d'accès aux autres pour les besoins de sélection et de recherche, et dans lequel cas le bénéficiaire qui le commercialise doit être incité à effectuer un tel paiement. L'Organe directeur est habilité à déterminer la valeur, la forme et la manière du paiement, conformément aux pratiques du marché (Article 14, paragraphe 2 (d) (ii)). Il doit exister également des modalités volontaires de partage des bénéfices (Article 14, paragraphe 6) ainsi qu'une stratégie de financement du processus de mise en œuvre globale de l'Engagement (Article 19).

54. Les questions en suspens qui doivent être résolues avant l'adoption du texte final comprennent:

- (a) Si le droit de propriété intellectuelle qui peut être invoqué sur la/ les matières acquises en vertu du Système multilatéral doit ou non couvrir "les ingrédients et éléments composants", ainsi qu'une question connexe relative à la définition des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- (b) L'inventaire des cultures; et
- (c) La relation entre l'Engagement et les accords internationaux en vigueur (en particulier, les accords de l'OMC).

55. Il ressort également des rapports nationaux qu'un tiers des pays environ ont harmonisé leurs positions au sein de la Convention et des négociations du processus de révision de l'Engagement International, tandis que l'autre moitié est en voie de prendre des mesures dans le même sens.

IV. PROPOSITIONS ET ORIENTATIONS POUR LA PROCHAINE ETAPE DE MISE EN OEUVRE ET SERIE DE RAPPORTS

56. En examinant les progrès réalisés jusqu'à présent dans la mise en œuvre des quatre éléments du programme de travail, on constate qu'il y a plus d'avancement au niveau des éléments 1 et 2 que sur les deux autres. Des études ont été menées sur plusieurs aspects de la diversité biologique agricole et beaucoup de travail est en cours pour élaborer des indicateurs et des lignes directrices sur l'intégration de la diversité biologique agricole. Il importe en ce moment d'accorder la priorité à la synthèse et à l'analyse des études de cas pour éclaircir les enseignements tirés au profit de la formulation de politiques et de la création de capacités. Par ailleurs, il est nécessaire de mettre ces enseignements à profit pour promouvoir les méthodes propres à l'agriculture durable qui adoptent des pratiques de gestion, des technologies et des politiques favorisant les effets positifs et limitant les incidences négatives de l'agriculture sur la diversité biologique, tout en accordant un intérêt particulier aux besoins des agriculteurs et des communautés locales et autochtones. Un accent particulier doit être mis sur la promotion et le renforcement des capacités locales tel que prévu par l'élément 3 du programme, en s'inspirant d'expériences qui ont fait leurs preuves telles que les fermes-écoles utilisées dans la gestion intégrée des parasites, ainsi que sur l'intégration de la conservation et de l'exploitation durable de la diversité biologique agricole dans les politiques sectorielles et intersectorielles.

57. Les propositions et orientations pour la prochaine étape de mise en œuvre du programme de travail, avancées par le Secrétaire exécutif et organisations partenaires, figurent au tableau 1 de la page 17 ci-dessous. Pour chaque activité, le tableau fournit des détails sur les résultats escomptés et leurs échéances, les acteurs et partenaires, l'état d'avancement de l'activité et ses points charnières. L'état d'avancement de ces activités fera l'objet d'un rapport biennal au SBSTTA.

58. La prochaine étape de mise en œuvre du programme de travail dépend largement du progrès qui sera réalisé par les pays surtout sur les éléments 3 et 4 du programme et de l'activité 2.3. La préparation de formats de présentation en vue de la troisième série de rapports nationaux permettra la collecte

d'informations pertinentes sur ce sujet et la désignation de buts plus précis à atteindre par les Parties. Cette opération devra tirer des leçons de l'exercice et du processus d'élaboration de la deuxième série de rapports nationaux.

59. Sur la base des plans actuels d'établissement des rapports nationaux (cf. UNEP/CBD/MSP/3) et d'évaluations, au terme du programme de travail, un calendrier de soumission des rapports figure au tableau 2 à la page 20 ci-dessous. Le SBSTTA et la Conférence des Parties sont invités à voir s'il est nécessaire ou non de soumettre un rapport intérimaire sur la diversité biologique agricole en prévision de la septième réunion de la Conférence des Parties.

/...

Tableau 1: Propositions et orientations pour la prochaine étape de mise en oeuvre du programme de travail avancées par le Secrétaire exécutif et les organisations partenaires

Elément du programme et activité	Résultats escomptés	Acteurs et partenaires	Etat	Etapes
1 Evaluations				
1	Evaluation exhaustive de l'état et du développement de la diversité biologique agricole	2007 SCBD, MA	FAO, Prévu	Evaluation préliminaire Projet d'évaluation complète 2003 2005
1.1 Evaluations prévues	Etat des ressources phytogénétiques de la planète II	2007 FAO (CGRFA)	Prévu	Suppléments thématiques Commentaires des pays Finalisation du rapport préliminaire 2003 2004 2006
	Etat des ressources génétiques animales de la planète	2005 FAO (CGRFA)	En cours	Rapports des pays Rapport sur les priorités stratégiques 2003 2003
1.2 Evaluations par thème	Etat et évolution de la diversité des polliniseurs	2001	Prévu	
1.3 Connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés, autochtones et locales	Etat des connaissances traditionnelles en matière de diversité biologique	2003 CBD- processus de l'Article 8 (j)	Prévu	Esquisse du rapport 2002
1.4 Interactions entre agriculture et diversité biologique	Evaluation du millénaire	2005	En cours	PAGE: écosystèmes agricoles 2000
1.5 Méthodes: Indicateurs	Indicateurs agro-environnementaux	2004 OCDE	En cours	Premier rapport Atelier: habitats et matrices 2001 2001
	Diversité/ érosion génétique	2004 FAO (CGRFA)	Prévu	Indicateurs préliminaires Indicateurs vérifiés sur le terrain 2002 2004
	Diversité biologique agricole	2004 FAO, MA	Prévu	Atelier technique 2002
Terminologie et classification convenues applicables aux milieux productifs		2004 FAO, MA	Prévu	Compilation de ce qui existe 2002 Classification pour MA 2003
2 Gestion adaptive				
2.1 Études de cas	Ressources génétiques animales et végétales, sol, polliniseurs	2001 Multiples	En cours	
	Autres aspects	2002 Multiples	Prévu	

/...

Elément du programme et activité	Résultats escomptés	Acteurs et partenaires	Etat	Etapes
2.2 Analyse	Analyse de cas	2003	SCBD, FAO	En cours
	Etude sur la libéralisation du commerce	2002	SCBD, FAO, OMC	En cours
	Etude sur les GURT	2002	FAO, SCBD	En cours
2.3 Promotion	Projets pilotes pour la mise en oeuvre des enseignements tirés	2004	Multiples	Proposés
Elément du programme et activité	Résultats escomptés	Acteurs et partenaires	Etat	Etapes
3 Crédit des capacités				
3.1 Partenariats et forums	Documentation des expériences réussies	2002	SCBD, FAO, etc.	Prévu
3.2 Renforcement des capacités	Projets pilotes pour la mise en oeuvre des enseignements tirés de l'élément 2 du programme	2005	Multiples, Parties, organisations de la société civile et bailleurs de fonds compris	Proposé
3.3 Participation des agriculteurs et des communautés autochtones et locales à l'élaboration de stratégies nationales	Ateliers nationaux à participation de plusieurs parties concernées	2005	Parties, SCBD	Proposé
3.4 Réajustement de politiques, partage des bénéfices et mesures d'encouragement	Inventaire des enseignements tirés de l'élément 2 du programme	2003	Parties, SCBD	Proposé
3.5 Prise de conscience des organisations des producteurs et des consommateurs	Ateliers de discussion avec des organisations de producteurs et de consommateurs	2005	Parties, SCBD	Proposé
3.6 Réseaux	Cinq ateliers régionaux	2003	Parties, SCBD	Proposé
4 Intégration				
4.1 Cadre institutionnel	Lignes directrices sur les meilleures pratiques	2001	BSBP	finalisé
4.2 Systèmes d'information	Renforcement du mécanisme d'échange		SCBD, Parties	En cours
4.3 Sensibilisation du public	Programme UNESCO-CBD		UNESCO-CBD	En cours
4.4 Conservation des ressources génétiques	Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	FAO	En cours	Rapports à la CGRFA 2002
				2004 2006 de la FAO

/...

Tableau 2: calendrier de soumission des rapports

Année	Réunion	Examen des résultats des évaluations, des études et des recommandations	Examen de la mise en œuvre par les Parties
2002	COP-6	<ul style="list-style-type: none"> - Etude sur la libéralisation du commerce - Etude sur les GURT 	<ul style="list-style-type: none"> - Examen de la deuxième série de rapports nationaux
2003	SBSTTA-8/9	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des enseignements tirés des études de cas - Evaluation préliminaire de l'état et l'évolution de la diversité biologique agricole 	
2004	COP-7	<ul style="list-style-type: none"> - Recommandations issues du SBSTTA relatives à la création de capacités et aux politiques 	
2005	SBSTTA-10/11	<ul style="list-style-type: none"> - Projet d'évaluation globale de l'état et de l'évolution de la diversité biologique agricole 	<ul style="list-style-type: none"> (échéance de la 3ème série de rapports nationaux)
2006	COP-8		<ul style="list-style-type: none"> - Examen de la 3ème série de rapports nationaux
